

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PERSONNE PHYSIQUE VIDE GRENIER DU 14 JUILLET 2025 A TIGY

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Date de naissance : à : Département :

Adresse :
CP : Ville :

Téléphone : Mail :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne pas vendre des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Déclare avoir lu le règlement.

Fait à le

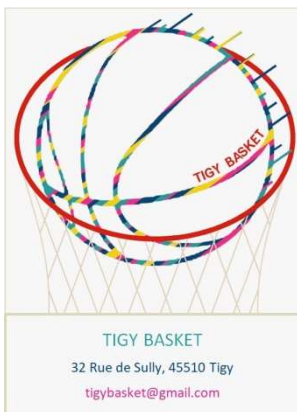
Signature

2,5€ le mètre = 2,5x

Un minimum de 5 mètres est demandé afin de valider l'inscription.

Ci-joint le règlement de € pour l'emplacement (si règlement hors HelloAsso)

Attestation devant être remis à l'organisateur qui joindre au registre pour remise au Maire de TIGY



Fait à TIGY, le 16/04/2025

REGLEMENT VIDE GRENIER

LUNDI 14 JUILLET 2025

Le vide grenier de TIGY BASKET se déroulera au Foyer Rural de Tigy -12 rue du Château d'eau 45510 TIGY.

Les participants autorisés sont les personnes suivantes :

- Particuliers qui vendent exclusivement des objets personnels et usagés à condition qu'ils y participent 2 fois maximum par an
- Professionnels du commerce ou de la fabrication régulièrement déclarés :

À ces personnes peuvent s'ajouter les associations qui ne vendent que des objets usagés donnés par des particuliers.

Quelle est la fréquence et la durée autorisée pour un vide-greniers ou une brocante ?

Les ventes occasionnelles organisées par les associations dans leurs propres locaux ne sont pas soumises à déclaration si l'accès à ces ventes est exclusivement réservé à leurs adhérents.

Un registre des vendeurs sera demandé

Les dirigeants de l'association organisatrice doivent tenir un registre qui permet l'identification des personnes qui vendent des objets dans le cadre de la brocante ou du vide-greniers.

Chaque exposant s'engage à donner les informations suivantes :

- Nom, prénoms, fonction et domicile de chaque personne qui vend des objets mobiliers d'occasion et la nature, le numéro et la date de délivrance de leur pièce d'identité avec l'indication de l'autorité qui l'a établie
- Pour les particuliers, mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. Les attestations sur l'honneur des particuliers doivent être jointes au registre.
- Pour les personnes morales, nom et adresse de leur siège et les nom, prénoms, fonction et domicile de leur représentant, avec les références de la pièce d'identité et le Kbis.

Aucun exposant ne sera accepté sans ces pièces.

Les documents sont à adresser par voie postale au 32 rue de Sully – 45510 Tigy ou par mail à tigybasket@gmail.com

Comment sont attribués les emplacements ?

Les emplacements sont attribués par ordres d'arrivée d'enregistrement.

Il est demandé à chacun des exposants réserver un emplacement de 5 mètres linéaires avant de laisser de la place pour garer le véhicule.

1 véhicule par exposant est autorisé par tranche de 5 mètres.

Chaque emplacement devra être respecté (déchets ramassés, sans dépôts de marchandises invendues).

Un mail ou SMS sera communiqué à chacun des participants pour confirmer la réservation et éventuellement le numéro d'emplacement.

Les animaux sont interdits, sauf les animaux d'assistance.

Les exposants pourront s'installer entre 6h30 et 8h45.

L'ouverture du vide grenier sera de 08h30 à 17h30.

Aucune installation sera acceptée après 8h30 et aucun départ ne sera autorisé avant 17h30.

L'organisateur n'est pas tenu responsable en cas de perte, vol ou dommage divers. L'exposant est tenu de souscrire ou de posséder, à ces propres frais, toute assurance couvrant les risques que lui-même ou son personnel (exposant professionnel) font encourir à un tiers.